

# JOURNEE PREVENTION

## Document unique : Anticipez vos futures obligations.

### METHODOLOGIE, EXHAUSTIVITE, MISE A JOUR : OU EN ETES-VOUS ?

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention au sein des entreprises a introduit de nouvelles obligations relatives au document unique dont celle d'assurer la conservation pendant au moins 40 ans des versions annuelles et des mises à jour. Il devient ainsi indispensable pour toutes les entreprises de s'assurer que leur document unique et leur plan d'actions soient bien gérés.

#### **Ainsi :**

- Comment réaliser l'évaluation des risques professionnels ?
- Comment mettre en place un plan d'actions ?
- Comment mettre à jour le document unique ?

**Le programme suivant sera proposé avec l'intervention d'Emmanuelle BROCCHI Conseillère Environnement Sécurité du Medef 22 – UIMM 22.**

### 09:00-17:00 • Programme

#### **Pourquoi évaluer les risques professionnels**

Contexte réglementaire  
Enjeux  
Vocabulaire  
Principes généraux de prévention  
Responsabilités et sanctions  
Acteurs de la démarche

#### **Méthodologie d'évaluation des risques**

Choix du périmètre  
Principaux risques professionnels  
Détermination des risques et de l'exposition

## **Elaboration du document unique et du plan d'action**

Structure du document unique

## **Suivi et mise à jour**

Identification des objectifs, des indicateurs de performance

Mise à jour

### **12:30 – 13:30 • Pause-déjeuner (1h)**

Le déjeuner facultatif est servi dans nos locaux.

### **Inscription gratuite**

Cette session de formation sur la prévention des risques professionnels bénéficie du concours financier de la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

### **Contact au 02.96.77.22.33**

Emmanuelle BROCCHI, Conseillère Environnement Sécurité [ebrocchi@upia22.fr](mailto:ebrocchi@upia22.fr)